

Août 2023

Pistes de réflexion pour une politique d'immigration cohérente

Mémoire présenté dans le cadre de la planification de
l'immigration au Québec pour la période 2024-2027



À propos de l'Institut du Québec

L'Institut du Québec est un organisme à but non lucratif qui axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

Institut du Québec 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
bur. 3.450, Montréal (Québec) H3T 2A7

institutduquebec.ca
@InstitutduQC

Pour citer ce rapport : IDQ, Pistes de réflexion pour une politique
d'immigration cohérente
Mémoire présenté dans le cadre de la
planification de l'immigration au Québec pour la
période 2024-2027

*Image de page couverture : @ Photo by Jeffrey
Czum*



Table des matières

Introduction 1

Considérations générales 2

Pistes de réflexion sur les nouvelles orientations proposées 4

Conclusion 15

Introduction

Les propositions d'orientations gouvernementales qui établissent le niveau et la composition de l'immigration permanente au Québec pour les années 2024 à 2027 font actuellement l'objet d'une consultation publique.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) précise que la direction suggérée en matière d'immigration permanente s'inscrit non seulement dans la volonté de valoriser l'importance du français comme seule langue officielle du Québec et de répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre, mais de poursuivre aussi la réforme entreprise par le gouvernement du Québec visant à moderniser le système d'immigration afin de mieux sélectionner, intégrer et franciser les personnes immigrantes.

Le MIFI a demandé à la population et aux divers acteurs de la société québécoise qui souhaitent s'exprimer sur ces orientations d'intervenir publiquement en déposant, par exemple, des mémoires.

L'Institut du Québec (IDQ) tient à saluer l'approche québécoise de soumettre au débat public la réflexion sur l'enjeu à la fois important et complexe que constitue l'immigration. Le Canada et le Québec comptent parmi les rares États à tenir des débats nationaux sur les seuils d'immigration, par le biais de consultations publiques sur la planification pluriannuelle de l'immigration. Cette approche permet aux témoins invités de faire entendre leur point de vue sur les ratios d'immigration qui peuvent s'avérer clivants. L'IDQ salue également la volonté exprimée par le gouvernement actuel de faire de l'immigration un volet de sa stratégie de développement économique et social et ses efforts pour concilier de façon harmonieuse les aspects économiques, sociaux et culturels de cet enjeu.

Considérations générales

L'IDQ se penche depuis plusieurs années sur les enjeux d'immigration au Québec d'un point de vue économique. Avant d'émettre des commentaires, des suggestions ou encore des compléments d'analyse sur les orientations proposées par le gouvernement dans le cahier de consultations publiques, nous aimerions d'abord préciser notre cadre de référence et mettre en relief des éléments qui structurent notre réflexion sur ces questions.

L'immigration ne constitue pas à elle seule une stratégie de développement économique

Bien que l'immigration ait des incidences démographiques et économiques généralement positives sur la société québécoise, les travaux effectués par l'IDQ au cours des dernières années ont établi qu'il n'existe pas un nombre optimal d'immigrants que le Québec devrait accueillir chaque année¹.

Ainsi, si augmenter le nombre d'immigrants admis, – donc la taille de la population québécoise –, contribue à améliorer l'activité économique, le niveau de vie (PIB par habitant) ne s'accroît pas de manière aussi systématique. Dans un contexte d'immigration, différents facteurs peuvent interférer sur le niveau de vie, tel que la rapidité de l'intégration au marché du travail².

Au même titre, bien que l'immigration puisse avoir un certain impact sur le vieillissement de la population, elle ne constitue pas, à elle seule, LA solution pour contrer les pénuries de main-d'œuvre. D'une part, parce que les difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs ne sont pas uniquement dues à la transition démographique, mais aussi à une économie moins productive³. D'autre part, parce que les pénuries les plus aiguës s'observent surtout dans les régions et dans des secteurs où l'apport des immigrants est actuellement limité.

Par conséquent, bien que les seuils d'immigration tout comme les programmes d'immigration temporaire ne puissent, à eux seuls, porter le développement économique, ils le soutiennent fortement.

Intégrer les considérations économiques, sociales et culturelles

L'immigration vise d'autres objectifs notamment culturels, sociaux et humanitaires. Intégrer harmonieusement les divers aspects de la réalité de l'immigration représente donc un défi. C'est ce que l'on peut observer dans des débats qui opposent une approche économique qui insiste sur les besoins en main-d'œuvre à une approche sociale et culturelle, préoccupée par l'évolution des indicateurs linguistiques. À notre avis, les solutions d'équilibre reposeront sur les efforts qui permettront de concilier ces diverses considérations.

¹ Institut du Québec, *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, Mai 2019, [disponible ici](#)

² Institut du Québec, *Portrait de l'immigration au Québec : L'intégration économique à la hausse, mais les besoins aussi*, Juin 2022, [disponible ici](#)

³ Institut du Québec, *Bilan 2022 de l'emploi au Québec, Pénuries de main-d'œuvre : où en sommes-nous?* Février 2023, [disponible ici](#)

D'entrée de jeu, précisons que les recommandations de l'Institut du Québec se concentrent sur les aspects qui relèvent de notre expertise, soit les défis démographiques et économiques de l'immigration. Toutefois, bien que nos analyses soient principalement d'ordre économique, nous sommes aussi conscients qu'elles ne représentent qu'une facette d'une réalité beaucoup plus complexe qui inclut d'autres facteurs cruciaux comme l'intégration sociale et culturelle des immigrants. Nous estimons donc qu'une approche économique moderne, dans un esprit de développement durable, doit prendre en considération ces autres éléments.

Les programmes d'immigration ne peuvent pas être traités en silos

La présente consultation porte exclusivement sur les enjeux reliés à l'immigration permanente et aux seuils qui y sont associés. Ainsi, le gouvernement entend aborder la question de l'immigration temporaire ultérieurement. Or, nous sommes d'avis que la réflexion sur l'immigration ne peut s'effectuer en silos et qu'il sera difficile de déterminer des seuils d'immigration permanente de façon judicieuse en faisant abstraction de l'immigration temporaire, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, certaines sources de préoccupation pour le gouvernement, comme la pérennité du français et la capacité d'intégration de la société d'accueil, dépendent largement du volume d'immigration totale plutôt que du statut administratif des personnes qui s'établissent au Québec. Sans dire qu'une partie importante des dynamiques actuellement à l'œuvre provient de la forte croissance de l'immigration temporaire.

En outre, les flux d'immigration temporaire ont une incidence directe sur les demandes de résidence permanente, qu'elles proviennent de détenteurs de permis d'études ou de travailleurs temporaires qui constituent des bassins privilégiés de l'immigration permanente ou encore de demandeurs d'asile. À ce chapitre, l'expérience des dernières années démontre que les flux d'immigration ne peuvent être considérés en vase clos. Ainsi, la hausse du nombre de résidents temporaires a déjà créé un goulot d'étranglement⁴ dans le processus d'immigration permanente. Pour ces raisons, il faut, à chaque étape de cette réflexion sur les seuils, tenir compte des données sur les volumes, la croissance, les caractéristiques et la composition de cette immigration temporaire.

Enfin, il faut aussi prendre en considération que des modifications dans les seuils ou les conditions d'admission des différents programmes de l'immigration permanente économique peuvent engendrer des impacts importants ailleurs. Par exemple, les immigrants issus du regroupement familial sont très souvent parents avec des personnes qui ont immigré au Québec par le biais de l'immigration économique. Par conséquent, hausser les seuils en privilégiant les immigrants économiques devrait mener à une réflexion sur une croissance potentielle des seuils dans la catégorie du regroupement familial. Ne pas le faire pourrait entraîner une augmentation importante et non prévue des demandes de regroupement familial et ainsi, provoquer une autre situation de goulot d'étranglement.

⁴ Institut du Québec, Portrait de l'immigration temporaire Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec, Mai 2023, [disponible ici](#)

Pistes de réflexion sur les nouvelles orientations proposées

Cette section présente, pour certaines des orientations proposées par Québec⁵, des pistes de réflexion et de solutions basées sur les analyses de l'IDQ.

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique
- Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission

Risque de réduire l'attractivité du Québec auprès de certains bassins de candidats

La proposition actuelle vise à sélectionner uniquement des personnes qui connaissent déjà le français dans les programmes d'immigration économique. Ainsi, un candidat n'ayant pas une connaissance de niveau intermédiaire du français ne pourrait être éligible à l'immigration permanente dans la catégorie économique (à l'exception du volet Talents d'exception du Programme de sélection des travailleurs qualifiés).

Or, dans un contexte de vive concurrence internationale pour les talents, un tel critère pourrait nuire à l'attractivité du Québec pour certains candidats de choix, notamment dans des secteurs de pointe. Il y a donc fort à parier que ces employeurs continueront de se tourner vers l'immigration temporaire pour recruter cette main-d'œuvre plus qualifiée. Il est difficile de quantifier la part de candidats qui seraient éventuellement discriminés avec l'application de cette mesure, toutefois, une analyse plus fine de l'origine et du profil des immigrants permanents non francophones actuels permettrait de mieux identifier le bassin de candidats potentiellement perdus.

Au-delà de l'établissement de critères de sélection basés sur les compétences en français, ce sont les efforts de francisation qui permettront ultimement de s'assurer que les nouveaux immigrants s'intègrent en français.

Recommandation 1 : Les critères de compétences en français pour la sélection des immigrants permanents devront être établis de manière à assurer la pérennité du français tout en assurant la compétitivité du Québec pour attirer les meilleurs talents. Ainsi des niveaux de compétences moindres pourraient être demandés dans certains cas tout en musclant les efforts de francisation.

⁵ Québec, Planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027, [disponible ici](#)

Moduler la mesure pour y intégrer l'ensemble des diplômés des universités québécoises

Nous comprenons aussi que, dans le cas de la filière que le gouvernement entend développer, celle du Programme de l'expérience québécoise, volet Diplômés du Québec, ce critère de connaissance du français serait encore plus restrictif en exigeant de faire ses études dans un programme d'enseignement francophone au Québec ou d'avoir suivi un cheminement scolaire francophone secondaire ou postsecondaire d'au moins trois ans au préalable dans un autre pays.

Ainsi, la voie facilitée pour les diplômés d'établissements québécois à l'immigration permanente ne serait plus accessible aux diplômés d'établissements québécois anglophones (leurs programmes d'études étant essentiellement anglophones), à moins d'avoir étudié au préalable trois ans en français, même s'ils maîtrisent le français. Notons que les diplômés des programmes anglophones de certaines institutions d'enseignement francophones seraient tout aussi pénalisés.

Une telle orientation – en plus de nuire à l'attractivité internationale des institutions d'enseignement anglophones du Québec – pourrait réduire l'impact d'une mesure par ailleurs porteuse, celle d'accroître le nombre de résidents permanents issus des diplômés du Québec, car elle permet de puiser dans un bassin de candidats à l'immigration permanente de choix⁶. De plus, cette approche ne semble pas cohérente avec la ligne directrice de l'immigration permanente qui favorise a priori la connaissance du français et non pas le choix d'un programme ou l'origine des candidats à l'immigration.

Recommandation 2 : À défaut de retirer cette mesure, nous proposons une solution de compromis qui pourrait réduire ses effets pervers potentiels : permettre aux étudiants étrangers diplômés de programmes anglophones au Québec, qui ne se qualifient pas aux nouvelles règles du PEQ volet diplômés du Québec, mais qui ont appris le français au cours de leurs études, de pouvoir postuler au Programme de l'expérience québécoise, volet Travailleurs dès qu'ils obtiennent un emploi. Autrement dit, qu'ils ne soient pas soumis au critère d'expérience de travail de deux ans dans ce programme.

⁶ Institut du Québec, Portrait de l'immigration temporaire Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec, Mai 2023, [disponible ici](#)

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

Accroître la part de l'immigration économique, sans oublier leurs familles

L'IDQ appuie l'idée d'accroître l'immigration économique, celle qui vise à combler de manière plus accrue les besoins en main-d'œuvre du Québec et qui contribue à sa croissance économique. Ainsi, le Québec pourra disposer des compétences nécessaires pour maintenir son niveau de vie et dispenser les services dont la population aura besoin dans le futur.

Dans les orientations proposées, afin d'accroître la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration, le Scénario 1 favorise une augmentation du nombre d'immigrants économiques admis en maintenant les niveaux de regroupement familial actuels.

Ce choix repose sur une approche arithmétique où le gouvernement souhaite pouvoir augmenter le nombre d'immigrants susceptibles de jouer un rôle sur l'économie et sur le marché du travail sans devoir trop hausser les seuils d'immigration. Ce scénario ne parviendra toutefois pas à concilier les objectifs économiques et les objectifs sociaux comme nous l'avons démontré dans notre préambule.

Toute hausse du seuil d'immigration économique aura un impact indéniable sur les demandes de regroupement familial, car une part de ces nouveaux résidents permanents voudront faire venir leurs conjoints, enfants ou parents. Cette considération est d'ailleurs clairement exprimée dans l'Orientation 5 qui vise à privilégier l'immigration permanente de candidats plus jeunes. Faire abstraction des réalités familiales pourrait avoir pour effet de rendre le processus d'intégration moins harmonieux ou pire encore, d'inciter les immigrants à choisir une juridiction moins contraignante.

Recommandation 3 : Dans le cadre de la planification de l'immigration à moyen terme, le Québec devrait se doter d'une marge de manœuvre lui permettant d'accueillir un nombre supplémentaire de personnes dans la catégorie de la réunification familiale en lien avec la hausse à venir de l'immigration économique.

Faciliter la transition vers la résidence permanente

Comme pour les diplômés étrangers, les travailleurs temporaires déjà établis sur le territoire québécois comptent parmi les candidats de choix pour l'immigration permanente économique. Pour ceux qui parlent le français et désirent rester au Québec, le gouvernement propose déjà une voie d'accès privilégiée pour obtenir le Certificat de sélection du Québec (CSQ) par le biais du Programme de l'expérience québécoise, volet Travailleurs. Cependant, pour être admissible à ce programme, il faut démontrer une expérience de travail de deux ans avant de pouvoir déposer une demande auxquels il faut ajouter le délai de traitement de la demande de résidence permanente. Nombreux sont les cas où les permis temporaires de travail durent au maximum deux ans. Les entreprises et les travailleurs temporaires se retrouvent alors dans des situations administratives complexes avec des permis à renouveler, des délais d'attente importants; des situations qui, dans les cas extrêmes, peuvent mener à une cessation d'emploi et une expulsion du pays.

Recommandation 4 : Réduire l'expérience de travail québécoise de deux ans actuellement exigée aux candidats du Programme de l'expérience québécoise, volet Travailleurs, à une période maximale d'un an, ce qui serait similaire à ce qui est observé pour des programmes analogues ailleurs au Canada.

Les nouvelles orientations du Québec en matière d'immigration économique proposent la mise en place d'un nouveau programme appelé le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Le volet 4 de ce programme, celui des Talents d'exception, ne comportera pas de seuil éliminatoire en matière de connaissance du français pour pouvoir y postuler. D'une certaine manière, ce volet permettrait ainsi de pallier au risque de perdre des talents. Cependant, dans un souci de cohérence avec les autres volets de ce programme et surtout en comparaison avec ce qui est exigé comme expérience de travail ailleurs au Canada, il faudrait réduire le délai de trois ans d'expérience demandé aux candidats qui aspirent à la résidence permanente.

Recommandation 5 : Réduire de trois à deux ans, la période d'expérience de travail exigée aux candidats du volet 4, les Talents d'exception du Programme de sélection des travailleurs qualifiés.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

Réduire les délais de traitement au fédéral

Établir un objectif de résultat en ce qui concerne les délais de traitement des dossiers des travailleurs qualifiés nous apparaît comme une excellente nouvelle. Cependant, s'assurer que les délais de traitement n'affectent pas l'attractivité du Québec par rapport aux autres provinces demeurera un défi.

Les temps d'attente démesurés sont problématiques, car ils prolongent à la fois la situation d'incertitude vécue par les demandeurs et nuisent à l'attractivité et à la compétitivité du Québec face aux autres provinces canadiennes qui assurent des délais d'attente considérablement moins longs.

Ils perturbent aussi les mécanismes d'accueil en retardant l'arrivée de travailleurs dont les compétences seraient les bienvenues, ou encore en pénalisant ou en décourageant des candidats prometteurs.

Actuellement, les politiques d'immigration imposent non seulement aux candidats des lourdeurs bureaucratiques et des délais démesurés, mais elles peuvent également se traduire en graves répercussions pour les entreprises québécoises qui cherchent à pourvoir des postes ou à prendre de l'expansion.

Recommandation 6 : Mettre en place, entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le MIFI, un mécanisme de suivis et de reddition des progrès obtenus dans la réduction des délais de traitement des demandes d'immigration des travailleurs qualifiés du Québec afin de s'assurer que les candidats du Québec ne soient pas défavorisés par rapport aux autres provinces.

Prendre en compte les capacités des services d'immigration à mettre en œuvre les politiques et les programmes

Au cours des dernières années, autant au niveau fédéral avec IRCC⁷ qu'au niveau provincial avec le MIFI⁸, les gouvernements ont peiné à délivrer, dans des délais raisonnables, différents permis liés à l'immigration permanente ou temporaire. Parmi les raisons qui peuvent expliquer ces situations, le manque de planification des ressources nécessaires au traitement peut être avancé. En amont de tout changement aux règles d'immigration ou d'un ajustement des seuils, les gouvernements se doivent de prévoir les ressources nécessaires pour dispenser adéquatement les services à la population et aux demandeurs de résidence permanente.

Recommandation 7 : Accroître les capacités administratives du MIFI pour maintenir des délais raisonnables dans le traitement des demandes d'immigration permanente, car le rehaussement des seuils et le changement de nombreuses règles entraîneront une plus grande charge de travail.

⁷ Gouvernement du Canada, IRCC, CIMM — Inventaires et délais de traitement – 15 et 17 février 2022, [disponible ici](#)

⁸ *Le Devoir*, 11 mai 2023, Québec promet de réduire les délais de parrainage de réfugiés, [disponible ici](#)

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

Réduire les obstacles à la reconnaissance des compétences

Comme mentionné en préambule, l'impact de l'immigration sur le niveau de vie des Québécois dépend en grande partie de la facilité avec laquelle les immigrants, en particulier ceux issus des catégories économiques, s'intègrent au marché du travail. Il ne suffit pas ici de trouver un emploi, ce travail doit aussi être de qualité et correspondre à leurs compétences et à leurs aspirations.

Avec un marché du travail qui se resserre depuis 2016, l'intégration des immigrants au marché du travail s'est grandement améliorée au Québec. D'une part, parce que la création d'emplois y a été vigoureuse et d'autre part, parce que les compétences des immigrants sont davantage reconnues⁹. Deux phénomènes peuvent expliquer cette réalité : selon les plus récentes données, un nouveau résident permanent sur six qui s'établit au Québec a fait ses études dans cette province ou ailleurs au Canada¹⁰. Par ailleurs, les difficultés de recrutement ont aussi incité les employeurs à engager et reconnaître plus facilement des personnes dont les compétences et les diplômes ont été acquis à l'étranger.

Des efforts restent toutefois à faire pour permettre aux immigrants d'occuper des emplois à la hauteur de leur qualification. En effet, entre 2017 et 2021, environ 44 % des immigrants occupaient un emploi pour lequel ils étaient surqualifiés alors que seulement 28 % des natifs du Canada vivaient cette réalité¹¹. Par ailleurs, un exercice tout aussi important devra être réalisé en ce qui a trait à la reconnaissance des qualifications pour les métiers réglementés. À titre d'exemple, parmi les 27 professions pour lesquelles un déficit de main-d'œuvre est prévu au Québec en 2023, 11 sont réglementées par un ordre professionnel¹².

Bien que cet enjeu dépasse le strict champ de l'immigration, le MIFI pourrait, à titre de coordonnateur du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences¹³, mettre de l'avant des mécanismes pour faciliter la mobilité professionnelle des immigrants.

⁹ Institut du Québec, Portrait de l'immigration au Québec, L'intégration économique à la hausse, mais les besoins aussi, Juin 2022, [disponible ici](#)

¹⁰ Institut du Québec, Portrait de l'immigration temporaire Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec, Mai 2023, [disponible ici](#)

¹¹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration, Consultations publiques 2023, la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, [disponible ici](#)

¹² Institut du Québec, Formation et mobilité de la main-d'œuvre : le Québec prêt pour l'avenir? [disponible ici](#)

¹³ Québec, Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, [disponible ici](#)

L'initiative Qualifications Québec est un premier pas dans la bonne direction, mais il faudra, de concert avec les ordres professionnels, déployer des mécanismes audacieux pour accélérer la reconnaissance des qualifications chez davantage d'immigrants. Les initiatives mises en place au Québec et dans le reste du Canada au cours de la pandémie¹⁴ pour permettre à des diplômés étrangers de pratiquer dans le domaine de la santé pourraient être élargies. Il faudrait également accélérer la reconnaissance des diplômes afin de faciliter la mobilité des travailleurs vers les secteurs sous pression, comme l'ont fait les États-Unis avec l'initiative Teach for America dans le secteur de l'éducation.

Recommandation 8 : Accroître la collaboration avec les ordres professionnels tout en mettant en place des solutions novatrices pour accélérer la reconnaissance des qualifications des immigrants en particulier dans les secteurs économiques sous pression.

¹⁴ Institut du Québec, Bilan 2022 de l'emploi au Québec, Pénuries de main-d'œuvre : où en sommes-nous? Février 2023, [disponible ici](#)

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

Réfléchir au potentiel d'intégration des immigrants tout en priorisant les centres urbains du Québec à l'extérieur du Grand Montréal

La proportion des immigrants qui s'installent dans la région métropolitaine de Montréal a légèrement diminué depuis la pandémie passant d'environ 85 % entre 2015 et 2019 à 77 % en 2022¹⁵. S'il reste à savoir si cette tendance est appelée à se maintenir, force est de constater que des efforts d'attraction supplémentaires doivent être consentis pour les attirer en région, là où le vieillissement de la population se fait davantage sentir.

Une approche plus porteuse viserait à s'appuyer sur le potentiel d'intégration des immigrants plutôt que sur les seuls besoins du marché du travail des régions. Ainsi, faciliter l'établissement permanent des résidents temporaires qui ont étudié ou travaillé en région pourrait s'avérer efficace comme stratégie. Ces derniers constituent un bassin privilégié puisqu'ils ont développé un réseau et une expérience dans la région. Viser de manière stratégique et spécifique des compétences prioritaires en fonction du potentiel social et économique des régions pourrait aussi s'avérer plus utile.

Autre piste à privilégier : prioriser les efforts d'attraction dans les autres régions métropolitaines du Québec, soit celle de Québec, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay. En effet, les nouveaux immigrants s'établissent souvent dans des régions qui proposent non seulement des perspectives d'emploi, mais aussi des réseaux sociaux et d'autres attraits. Des atouts qu'on retrouve plus facilement dans les centres urbains.

Il y a place à l'amélioration au Québec pour attirer davantage d'immigrants dans les centres urbains en région. Ainsi, le recensement de 2021 montrait que les régions métropolitaines de recensement du Québec comptent moins d'immigrants en proportion de leur population que la plupart des autres régions métropolitaines canadiennes et, même moins que la moyenne des régions hors RMR du Canada¹⁶.

Toutefois, la planification de l'immigration se doit de tenir compte de l'ensemble des enjeux socioéconomiques du Québec et de contribuer à les atténuer. À l'instar du reste du Canada, le Québec fait face à des enjeux de logement et de capacités à dispenser des services adéquats comme la santé, l'éducation ou les services de garde. Comment accueillir plus d'immigrants dans nos métropoles et en région si on ne peut leur offrir d'endroits où se loger? Nombreux sont ceux qui se posent ces questions actuellement. Une concertation de l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux pourrait contribuer à trouver des solutions plus cohérentes et à mieux prévoir les services (habitation, santé, éducation, etc.) dont auront besoin les nouveaux arrivants sur le territoire québécois et donc, à mieux les accueillir.

¹⁵ Gouvernement du Canada, gouvernements ouvert, Résidents permanents, données [disponibles ici](#).

¹⁶ Statistique Canada, Recensement de la population, 2021 (3901), [disponible ici](#)

Recommandation 9 : Accroître les initiatives d'attraction et de rétention des personnes immigrantes vers les grands centres urbains à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Plus spécifiquement :

- Offrir des solutions de logements adéquates aux nouveaux arrivants en concertation avec les acteurs locaux dans les régions où s'établissent les immigrants;
- Proposer, à court terme, des options de transports collectifs aux nouveaux arrivants qui s'établissent dans des régions où la mobilité est plus ardue;
- Travailler avec les divers intervenants pour planifier des services d'éducation, de garde et de santé en fonction des flux migratoires dans les différentes régions du Québec;
- Miser sur une meilleure coordination des divers intervenants sur le terrain (MIFI, organismes publics, organismes communautaires, organismes privés, etc.) afin de mieux arrimer les efforts entrepris auprès des immigrants, des entreprises et de la population en générale;
- Poursuivre les efforts pour reconnaître davantage les diverses compétences des immigrants en améliorant les processus officiels de reconnaissance de leurs expériences, mais aussi en sensibilisant les employeurs aux qualifications acquises à l'étranger.

Orientation 12 : Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

Pour une hausse graduelle des niveaux d'immigration

Entre les deux scénarios proposés par le gouvernement dans le cadre de ce processus de consultation, l'IDQ recommande de ne pas retenir le scénario du *statu quo* et d'opter plutôt pour celui qui mène à une hausse graduelle des seuils d'admission pour atteindre 60 000 en 2027 excluant les admissions du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), volet Diplômés du Québec, qui seraient réalisées en continu.

D'une part, avec un marché du travail qui restera en déficit de main-d'œuvre à moyen terme, le Québec devrait être en mesure d'intégrer de manière efficace ces flux plus importants d'immigrants permanents. L'immigration, si elle est bien menée, s'avère l'un des moyens efficaces pour le Québec de faire face à son défi démographique et économique.

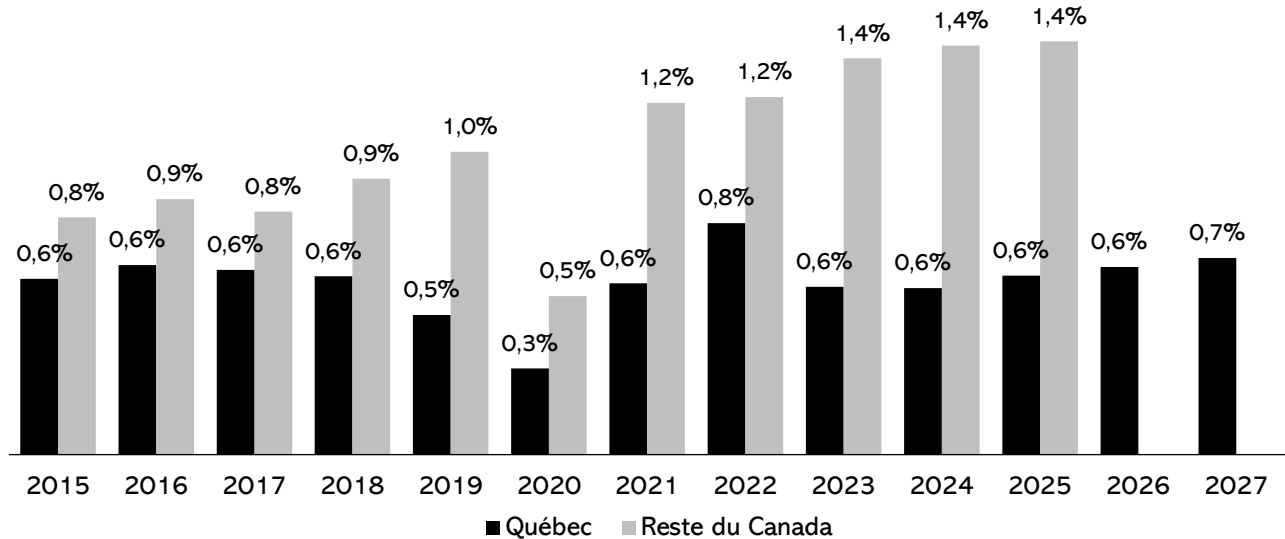
D'autre part, l'expérience a montré que le seuil de 50 000 immigrants permanents adopté ces dernières années a mené à des stratégies de contournement par le biais de l'immigration temporaire. Cette forme d'immigration sur laquelle le Québec a moins de contrôle ne permet pas, à moyen terme, une réflexion stratégique sur les flux de population, les besoins en services de santé, en éducation ou en logements et, a mené aux goulots d'étranglement dans l'admission des résidents permanents.

Notons également que les nouveaux seuils proposés par Québec ne bouleverseront pas radicalement l'équilibre démographique et encore moins, celui du marché du travail québécois. En effet, l'apport annuel des immigrants permanents par rapport au poids total de la population québécoise s'avère inférieur à 1 % de l'ensemble de la population, et cela même avec la hausse attendue des seuils (0,7 % de la population du Québec en 2027, excluant l'admission en continu du PEQ diplômés du Québec). Ces nouveaux seuils restent bien plus faibles que ceux proposés dans la dernière planification fédérale de l'immigration. À titre d'exemple, en 2025, le flux de nouveaux immigrants dans le reste du Canada¹⁷ devrait représenter 1,4 % de la population soit plus du double de qui est proposé par Québec.

¹⁷ Gouvernement du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2023-2025, [disponible ici](#).

Les nouveaux immigrants permanents représentent annuellement moins de 1 % de la population du Québec

Proportion des nouveaux immigrants permanents (%) en fonction de la population totale



Source : *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Statistiques Canada*

Il semble aussi évident que l'exclusion des diplômés du PEQ de ce seuil fera en sorte que le nombre d'immigrants permanents admis chaque année dépassera les 60 000 personnes. Ainsi, entre 2016 et 2021, le Québec a accordé environ 6 000 PEQ à des étudiants, avec un maximum de 8 100 en 2020¹⁸. L'IDQ estime que ce volume additionnel de résidents permanents constitue une immigration de choix en raison de la formation des candidats et des années de séjour au Québec qui favoriseront leur processus d'intégration.

Recommandation 10 : Opter pour le scénario qui mène à une augmentation graduelle des seuils d'admission pour atteindre 60 000 en 2027, hausse qui serait concentrée dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. De plus, les admissions du PEQ, volet Diplômés du Québec seraient réalisées en continu et hors plafond.

¹⁸ Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec, Nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés par programme d'immigration, données [disponibles ici](#)

Conclusion

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de compétition internationale pour les talents, le Québec doit se doter d'une politique d'immigration cohérente avec ses objectifs économiques, sociaux et culturels, mais aussi rester flexible et attractif pour les personnes immigrantes. Les orientations proposées par le MIFI et l'augmentation des seuils actuels pour l'immigration permanente vont contribuer à relever les défis économiques et démographiques que le Québec rencontrera au cours de la prochaine décennie.

Mais les programmes d'immigration permanente et temporaire ne peuvent être traités en silo. Les enjeux liés à l'immigration permanente sont tributaires des politiques portant sur l'immigration temporaire. Par exemple, si l'exercice de planification actuel propose de nouveaux objectifs de rétention des étudiants étrangers à travers une mise à jour du Programme de l'expérience québécoise, le succès de cette approche reposera, en premier lieu, sur les politiques de sélection et d'accueil des étudiants internationaux. De la même façon, une politique fructueuse de sélection des immigrants économiques dépendra en bonne partie des caractéristiques du bassin de travailleurs temporaires.

Pour ces raisons, dans les années à venir, le succès des politiques d'immigration du Québec reposera sur un meilleur arrimage entre les objectifs de l'immigration permanente et ceux de l'immigration temporaire.